



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****22024054***

le,

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur**14 FEV. 2022****Greffe**
Pour le GreffierN° d'entreprise : **0422 115 294**

Nom

(en entier) : **GRANIPIERRE-FORAGE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **5002 Namur (Saint-Servais), Chaussée de Waterloo, 457****Objet de l'acte : PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES**

S'est réunie le 20 janvier 2022, au siège social indiqué ci-dessous, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme « GRANIPIERRE-FORAGE », dont le siège social est établi à 5002 Namur/Saint-Servais, Chaussée de Waterloo, numéro 457, assujettie à la Taxe sur la Valeur Ajoutée sous le numéro BE 0422.115.294, et immatriculée au Registre des Personnes Morales de Namur.

La présente assemblée décide de modifier le siège social de la Société, lequel sera désormais situé à 5020 Namur/Suarlée, rue de l'Economie, numéro 7.

L'Assemblée donne mandat au Notaire Xavier DUGARDIN, à Namur/Saint-Servais aux fins de réaliser la publication nécessaire au Moniteur belge.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

Les actionnaires

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/02/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).